



DATE DE PUBLICATION : 28 novembre 2022

Le Gouverneur,

Vu le Code monétaire et financier et notamment ses articles L. 142-8 et R. 142-20 ;

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le Gouverneur le 18 mai 2020 au Secrétaire général de la Banque de France;

DECIDE,

À compter du 28 novembre 2022, la décision du 18 mai 2020, portant délégation de pouvoirs au Secrétaire général est abrogée.

Fait à Paris, le 28 novembre 2022

François VILLEROY DE GALHAU